



Déclaration CGT Educ'Action CSA-SD Premier degré du 06/02/2024

En préambule, nous tenons à signaler que la CGT educ'action appelait aujourd'hui, à l'instar de nombreuses autres organisations syndicales, à se mettre en grève et manifester pour dénoncer les mesures chocs des savoirs et exiger l'ouverture de discussions sur les salaires et sur d'autres mesures qui améliorent nos conditions de travail. Nous aurions donc préféré un report de cette instance comme ça a été le cas aujourd'hui même, au niveau académique. Malgré cela, nous avons fait le choix de siéger et ne pas laisser cette instance se tenir sans nous, afin d'assurer le suivi et la défense des collègues.

Les raisons d'être en colère sont nombreuses : le dernier remaniement du gouvernement avec la nomination de Gabriel Attal comme premier ministre, après 6 mois de mandat comme ministre de l'Éducation, et le regroupement du ministère de l'Éducation avec celui de la jeunesse et des sports, a bien-sûr suscité l'incompréhension comme première réaction des personnels. L'absence d'un ministère plein et entier dédié à l'Éducation a été perçu comme une agression contre la profession.

Cela confirme le refus permanent à toute concertation concernant les réformes à mener ainsi que la poursuite d'une politique de communication mensongère comme seule méthode de pilotage de l'éducation nationale !

Aujourd'hui nous constatons que seule les mobilisations arrivent à infléchir les décisions. Pour exemple, concernant les **lycées professionnels**, les premières grilles horaires transmises par le ministère à nos représentants entraînaient des baisses importantes de moyens. Après les mobilisations dont celle du 12 décembre, les grilles prises en compte pour l'attribution des moyens en janvier, génèrent, au contraire, des moyens supplémentaires ! Continuons à nous mobiliser pour combattre l'idéologie rétrograde de cette réforme et que chaque élève puisse bénéficier d'un enseignement de qualité au sein de l'école de la République !

Nous ne pouvons évacuer les propos polémiques de la nouvelle ministre qui sont une attaque à peine camouflée envers l'École publique. Alors que les organisations syndicales dénoncent depuis des années la politique menée, qui entraîne de multiples heures non assurées par manque d'enseignants et de remplaçants. Cette nouvelle provocation vise à **faire porter par les collègues la culpabilité de non remplacements** qui découlent de décisions de restrictions de moyens de l'état envers l'école publique.

Chaque jour apporte son lot d'informations polémiques. Ce n'est pas un très bon signal pour l'École, qui a plus que jamais besoin de sérénité pour fonctionner !

Lors de sa conférence de presse du mardi 17 janvier, Emmanuel Macron a surenchéri en égrenant un lot d'annonces aussi réactionnaires les unes que les autres :

- réarmement civique
- port de l'uniforme (en essayant de le justifier sous couvert d'égalité!!)
- apprentissage de la Marseillaise
- cérémonies pour les remises de diplômes qui, par ailleurs, existent déjà
- fin du collège unique (avec les groupes de niveaux)

- Remise à jour d'un examen de passage pour entrer au lycée (DNB)

Celles ci n'évoquent pas la modernité et le progressisme mais nous rappellent dangereusement un temps où il était prôné le triptyque travail, famille, patrie...

Avec la mise en place des **groupes de niveaux** dès la rentrée prochaine en 6e et 5e sur toutes les heures de français et de mathématiques (en attendant leur généralisation en 4ème et 3ème l'année suivante), le ministère **attaque les fondements du collège unique**. Ce qui aura pour conséquence de stigmatiser et mettre en difficultés les élèves les plus faibles, qui ne bénéficient, pour la plupart d'entre eux, d'aucun contact pour « trouver un emploi en traversant la rue » dixit notre président ...

Il appartiendrait au **premier degré** de catégoriser, pour partie, les élèves de CM2 en 3 groupes de niveaux puisque ceux ci devront être mis en place pour le 1^{er} septembre de l'année donc avant les évaluations nationales de 6èmes. Au delà de la surcharge de travail généré, pose d'**évidents problèmes d'éthique pour nos collègues venant ainsi accentuer les situations anxiogènes déjà existantes !**

Une fois de plus, les moyens dotés restent virtuels et les collèges seront amenés à prendre dans leur maigre marge pour mettre en place ces groupes au détriment de tous les autres aménagements de remédiation à la difficulté scolaire.

Les 6e vont perdre une heure de cours par semaine avec la fin de l'heure de soutien et d'approfondissement, dispositif qui n'aura vécu qu'un an et pour lequel le ministère avait supprimé l'heure de technologie. Pire, on se demande bien où l'Institution compte trouver les enseignant-es dans deux disciplines largement déficitaires. D'ailleurs à ce jour le ministère annonce que les groupes à effectifs pseudo-réduits pourront monter jusqu'à 18 élèves ; il ne s'agit de rien d'autre que de créer une classe « case rebut » pour les élèves en difficulté.

Ce séparatisme entre « bons élèves » et élèves en difficulté, appliqué dès la rentrée au collège, sera d'une violence inouïe pour ces dernier-ères. Pour une partie de ces élèves, on peut craindre une assignation de 4 années dans le même groupe de niveau ; comment peut-on faire croire qu'elles et ils s'y épanouiront et progresseront ?

L'hétérogénéité n'est ni un problème ni un frein aux apprentissages. Elle dynamise les enseignements, développe l'entraide et l'autonomie.

Si l'ambition de l'École est de permettre à tous et toutes de progresser et selon son rythme, l'École doit abonder les moyens en heures et en personnels formés, pour appliquer une pédagogie émancipatrice dans des classes aux effectifs réduits .

A l'inverse avec la mise en place de groupes de niveau , l'institution accentuera le tri et la violence social envers les plus en difficulté et aggravera la souffrance au travail des enseignants contraints d'agir contre leurs principes .

Parallèlement, cette réforme est **défavorable** aux **collèges REP et REP+**. En effet dans notre département comme partout ailleurs, l'enseignement prioritaire. paye cher la mise en place de ces groupes de niveaux. Alors que les 38 collèges hors enseignement prioritaire de la Loire perdent globalement plus de 200 élèves ; ils gagnent une centaine d'heures par rapport à la rentrée 2023. Les 12 collèges REP et REP+ de la Loire gagnent aussi un peu plus d'une centaine d'heures (128) mais non pas, eux, pour une perte d'élèves mais avec plus de 100 élèves de plus en 2024 par rapport à 2023.

Il apparaît de manière assez évidente que les moyens supplémentaires sont grandement orientés vers les établissements hors EP, tandis que les collèges REP REP+ doivent mettre en place cette réforme sans moyens supplémentaires voire avec moins de moyens (ramenés à effectifs constants) !

Cela fait écho à une **carte scolaire** dans le département de la Loire, où de nombreuses écoles en REP et REP+ devront fonctionner avec des effectifs atteignant ou frisant le maximum d'élèves par classe alors que certaines écoles hors E.P. connaissent des conditions beaucoup plus favorables ...

La CGT educ'action réaffirme l'exigence de classes ne dépassant pas 20 élèves partout et des moyens supplémentaires en E.P.

Lors de la répartition de moyens constants, comme c'est malheureusement le cas lors de ce CSA-SD, la CGT educ'action revendique moins d'opacité et plus d'équité dans le traitement des écoles du département. A titre d'exemple nous relevons le traitement prévisionnel annonçant la fermeture de classe envers de nombreuses écoles REP, REP+ ou en zone à IPS faibles (notamment La Ricamarie , Le Chambon Feugerolles, Saint Chamond, le quartier de Montreynaud...)

Enfin nous tenons à remercier les personnels de l'inspection académique de la Loire, pour leur professionnalisme et leur écoute dans les travaux de chiffrage, d'analyse et de projection d'effectifs et de moyens pour la rentrée prochaine. En revanche, nous déplorons, encore une fois, ne pouvoir avoir accès à l'intégralité de ces documents au même titre que l'institution afin qu'un travail de préparation plus efficace en amont puisse être fourni, garantissant ainsi un traitement égalitaire et transparent entre les différent-e-s écoles, collèges et lycées généraux, technologiques et professionnels.

Nous comptons sur une évolution dans ce sens pour l'année prochaine !

Merci de votre écoute.